

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 23 juin 2020

Délibération 2020_06_12

Objet : Approbation du compte administratif 2019

Le seize juin deux mille vingt, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-neuf mai deux mille vingt, signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le vingt-trois juin deux mille vingt, à quinze heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du dix-sept juin deux mille vingt signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 4 (8 voix)

Éric PROVOST (3 voix), Gilles MÉRIODEAU (1 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Jean-Pierre BELLEIL (3 voix).

Absents représentés : 2 (6 voix)

Chantal BRIÈRE (2 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BELLEIL, Nicolas MARTIN (4 voix) donne pouvoir Claude CAUDAL.

Absents Excusés : 8

Didier PÉCOT, Freddy HERVOCHON, Jean-Charles JUHEL, Anne LERAY, Jean TEURNIER, René LE YOUDEC, Christophe DOUGÉ, Jean-Charles JUHEL.

Assistaient également : 1

Caroline ROHART, Directrice du SYLOA.

Nombre de votants : 6 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 14 voix.

Secrétaire de séance : Gilles MÉRIODEAU

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous la présidence de monsieur Claude CAUDAL, le comité syndical examine le compte administratif 2019, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	558 342,59 €	Dépenses :	11 206,62 €
Recettes :	630 668,60 €	Recettes :	17 403,45 €
Excédent :	72 326,01 €	Excédent :	6 196,83 €

Hors de la présence de monsieur Christian COUTURIER, Président,

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

✓ **Approuve** le compte administratif 2019.

Fait à Nantes, le 23 juin 2020


Christian COUTURIER
Président du SYLOA